



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2764

23 novembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SEPT CENT SOIXANTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le lundi 23 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. KIKUCHI

(Japon)

Membres : Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Bulgarie
Chine
Congo
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Italie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Venezuela
Zambie

M. VERGAU
M. DELPECH
M. TSVETKOV
M. YU Menqjia
M. ADOUKI
M. AL-SHAALI
M. WALTERS
M. GAUSSOT
M. DOMEVI
M. BUCCI

M. BLATHERWICK

M. TIMERBAEV
M. PABON-GARCIA
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTÉ DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 19 NOVEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/19278)

LETTRE DATEE DU 20 NOVEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/19286)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors de la 2763e séance, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Inde, du Malawi, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Djoudi (Algérie), M. Gharekhan (Inde), M. Mangwazu (Malawi), M. Dos Santos (Mozambique), M. Manley (Afrique du Sud), M. Pejic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Brésil, de la République démocratique allemande et de la Jamahiriya arabe libyenne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Noqueira-Batista (Brésil), M. Ott (République démocratique allemande) et M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MANLEY (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Le présente réunion du Conseil de sécurité, convoquée pour examiner les allégations fallacieuses de la prétendue agression sud-africaine contre le peuple de l'Angola ne constitue rien d'autre, comme en de précédentes occasions, qu'une tentative renouvelée de la part du régime du MPLA de l'Angola d'éviter de s'attaquer aux causes principales du conflit qui empoisonne ce pays depuis plus de 12 ans.

Cette plainte est d'autant moins crédible si l'on tient compte des faits indéniables suivants. Le MPLA peut-il nier sa violation flagrante de l'Accord d'Alvor lorsqu'il s'est emparé du contrôle politique de l'Angola, avec l'appui direct des forces cubaines, face à des mouvements rivaux et à l'opposition massive de la majorité du peuple angolais? Le régime de Luanda peut-il nier qu'il n'a pas eu le courage politique de mettre à l'épreuve la volonté du peuple angolais au moyen d'élections libres? Luanda conteste-t-il qu'il s'appuie de plus en plus sur d'importantes troupes étrangères pour renforcer sa position sur le plan militaire

M. Manley (Afrique du Sud)

et, partant, sur le plan politique? Le régime du MPLA peut-il nier qu'il s'efforce une fois de plus de déquiser l'existence et la portée d'une guerre civile qui sévit encore en Angola en faisant apparaître l'Afrique du Sud comme un agresseur régional? Peut-il nier que le matériel suivant fait partie de l'arsenal de mort que l'Union soviétique met à sa disposition pour tuer des Angolais : MIG-23, avions de combat SM-22 et hélicoptères; chars T-54 et T-55; pièces d'artillerie D-30; lance-missiles multiples B-21 et toute une variété de véhicules blindés et de systèmes antiaériens SAM? Le régime de Luanda peut-il nier que cet équipement et ces armes sont utilisés sous les conseils et les instructions directes d'un personnel soviétique et cubain?

La vérité, c'est que l'actuel Gouvernement angolais cherche désespérément à dissimuler la réalité, à savoir que la véritable lutte en Angola est celle qui oppose le peuple angolais et ceux qui cherchent à imposer leur idéologie et leur volonté politique par la force à une majorité qui ne l'accepte pas.

Les conséquences de la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité - résultat de l'intransigeance du MPLA face au rejet populaire - sont pour le moins tragiques. Les revenus en baisse de l'Angola sont de plus en plus utilisés pour l'importation et l'entretien de troupes étrangères et d'armes perfectionnées - à un coût annuel de plusieurs milliards de dollars - au lieu d'être consacrés aux besoins fondamentaux et au bien-être du peuple angolais. Le résultat en est l'effondrement de l'infrastructure sociale, économique et agricole du pays et, partant, l'augmentation de la maladie et de la famine. Ceux qui, inévitablement, souffrent le plus du conflit interne de l'Angola sont évidemment les Angolais eux-mêmes qui sont un peu plus chaque jour réduits à la famine, le régime du MPLA préférant se lancer dans de grands discours politiques au lieu de rechercher réellement un arrangement politique.

Mon gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que l'Afrique du Sud n'est en guerre avec aucune partie de la région, ni avec l'Angola ni, jusqu'ici du moins, avec la South West Africa People's Organization (SWAPO). Luanda et la SWAPO sont en guerre avec le peuple de la région. Qu'il me soit permis de souligner une fois encore que le Gouvernement sud-africain considère qu'il est clairement de son devoir de protéger les habitants du Sud-Ouest africain/Namibie contre les attaques terroristes. Ce faisant, l'Afrique du Sud agit en tant que protecteur de la région.

M. Manley (Afrique du Sud)

Certains des orateurs qui sont intervenus dans ce débat ont fait allusion à la récente visite du Président Botha dans la zone du conflit. Mon président a le devoir, en tant que commandant en chef des forces de défense sud-africaines, de visiter la région. L'Afrique du Sud est résolue à défendre ses intérêts contre l'agression étrangère dans la région et, comme les membres du Conseil le savent, des représentants de haut rang de nombreux gouvernements ici présents se sont également rendus dans la région.

Je dois en outre souligner que les perspectives régionales ont été encore exacerbées du fait que le MPLA fournit un appui à l'infrastructure de la SWAPO en plus d'une protection militaire, dont profitent également les terroristes de l'African National Congress of South Africa (ANC), et qu'une grande partie des troupes de la SWAPO en Angola ont, en remerciement, joué un rôle actif dans les activités militaires du MPLA, qui s'efforce de contenir l'opposition populaire incarnée par l'UNITA.

Les combats en série qui ont lieu actuellement sont en fait menés par l'UNITA qui, ces dernières semaines, a remporté des succès importants contre les forces d'obédience soviétique et cubaine qui, en fait, menacent la stabilité de toute la région de l'Afrique australe. Dans ces circonstances, l'Afrique du Sud ne pouvait rester les bras croisés et laisser ces forces menacer ses intérêts de sécurité et inonder toute la région d'armes soviétiques et alimenter ainsi le conflit. La participation de l'Afrique du Sud est limitée et représente moins de 5 % du personnel en place dans la région. En faisant appel à un contingent important de forces cubaines et autres forces supplétives soviétiques ainsi qu'à des cadres de la SWAPO pour le seconder militairement et en fournissant un abri et un entraînement aux terroristes de l'ANC, le régime du MPLA a lui-même fait de la guerre civile en Angola, qu'il a précipitée, une question régionale dangereuse. L'actuelle participation militaire limitée de l'Afrique du Sud dans le sud de l'Angola est due uniquement aux incursions massives de troupes extra-continentales dans la région, offensive qui, si elle n'avait pas été circonscrite, aurait mis le feu à toute la zone frontalière du sud de l'Angola, y compris la Zambie et le Botswana.

Le Gouvernement sud-africain n'ignore pas que plusieurs dirigeants africains aimeraient voir toutes les troupes étrangères se retirer de l'Angola, y compris les troupes sud-africaines. Ce que je vais dire maintenant n'est ni spéculation ni

M. Manley (Afrique du Sud)

hypothèse. J'ai été autorisé par mon gouvernement à affirmer que l'Afrique du Sud serait en mesure d'appuyer une telle proposition, et mon gouvernement propose la date du 9 décembre 1987 pour la mise en oeuvre d'un tel accord. Le Gouvernement sud-africain demeure fermement convaincu que la seule voie conduisant à la paix dans la sous-région, y compris l'Angola, le Sud-Ouest africain/Namibie, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique et l'Afrique du Sud, passe non pas par un affrontement stérile au sein d'instances internationales à l'extérieur de notre région et encore moins par l'affrontement militaire à l'intérieur de notre région. La voie conduisant à la paix repose plutôt sur la volonté sincère de toutes les parties intéressées de s'unir pour venir à bout de leur différend, contribuant ainsi à la stabilité et au progrès de la région dans l'intérêt de tous nos peuples.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais vous exprimer mes remerciements et mon appréciation pour avoir bien voulu me permettre de m'adresser au Conseil. Monsieur le Président, ma délégation vous fait part de ses chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes persuadés que nos délibérations seront couronnées de succès grâce à la compétence et à l'expérience diplomatique que nous vous connaissons. Je ne saurais manquer de rendre hommage à votre prédécesseur, notre collègue M. l'Ambassadeur Bucci, qui a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier avec une parfaite compétence.

Nous avons écouté il y a quelques instants le représentant de l'entité raciste en Afrique australe qui s'est adressé à nous sur un ton qui nous est familier, car le représentant du régime sioniste, cet autre régime raciste en Palestine occupée, a utilisé le même ton.

Le représentant du régime raciste se préoccupe de ce qui se passe en Angola. Il a à coeur les intérêts du peuple angolais, tout comme le régime raciste sioniste se préoccupe du peuple palestinien. Il se préoccupe du gaspillage des ressources de l'Angola, il tient à sauvegarder l'indépendance de l'Angola contre toute intervention extérieure de la même manière qu'il tient à sauvegarder les peuples d'Afrique australe du fléau de l'apartheid. Il s'agit là d'une logique étrange.

Il a reconnu avec insolence la présence de troupes sud-africaines en Angola et l'intervention directe de son pays.

Mais nous savons fort bien qu'il ne respecte ni les décisions de ce conseil ni les résolutions de l'Assemblée générale. Et qui l'y obligerait? Il ne respecte rien tant qu'il obtient la bénédiction et le soutien des forces ennemies de l'humanité et tant qu'il reçoit un appui politique et un soutien matériel. Il a défié à l'avance ce conseil par ses dires. Qu'allons-nous faire? Que va faire le Conseil de sécurité? L'agresseur a reconnu son agression qu'il n'a d'ailleurs pas justifiée, malgré le fait qu'il ait essayé d'attirer notre attention sur ce qu'il a appelé la présence de forces amies de l'Angola, qui ont été invitées d'une manière légitime, par demande du Gouvernement de l'Angola, pour contribuer à la défense de l'Angola contre l'agression sud-africaine.

Il y a quelques semaines, nous avons examiné la question de Namibie et le Conseil a adopté une résolution concernant la Namibie, dont le Territoire a été utilisé pour perpétrer des actes d'agression dans le sud de l'Angola. Ainsi, nous prenons note et estimons à sa juste valeur l'importance de traiter la question de ces deux pays, l'Angola et la Namibie, dont le Territoire a été utilisé pour

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

commettre des actes d'agression contre un pays voisin, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous entendons raconter des histoires qui défient toute logique. L'on nous dit que l'African National Congress (ANC) et l'Organisation de libération de la Palestine sont des organisations terroristes et que l'INJTA est un mouvement de libération. Cette logique appliquée par certaines grandes puissances au Conseil de sécurité encourage l'Afrique du Sud à commettre des actes d'agression et à occuper les territoires d'autres pays.

La question du couplage entre l'indépendance de la Namibie et la présence de forces cubaines en Angola, avancée par certains pays, encourage l'Afrique du Sud à poursuivre son agression, car cet argument justifie cette agression. Les territoires sont occupés. L'ennemi utilise tous les moyens d'agression et nous constatons que certaines parties défendent l'agresseur. Nous avons entendu la déclaration que le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola a prononcée, où il fait état des actes d'agression commis contre son pays.

Qu'allons-nous faire? Allons-nous appliquer les dispositions de la Charte? Allons-nous envoyer des forces pour mettre fin à l'agression de l'Afrique du Sud, tout comme nous l'avons fait lorsque de petits peuples ont été agressés? Mais nous constaterons que d'aucuns n'appuieront pas les décisions prises et d'autres utiliseront le droit de veto, pour justifier l'agression et l'occupation.

Le monde entier, notamment les petits pays et les petits peuples, ne placeront plus leur confiance dans le Conseil de sécurité à cause de l'emploi injustifié du droit de veto et ce pour maintenir l'agression et l'occupation. Cette agression flagrante doit être condamnée et sanctionnée, telle est la responsabilité de ce conseil.

L'on ne doit pas se contenter de condamner l'agression par une simple résolution, quelle que soit la force de cette résolution. Il faut prendre des mesures efficaces contre ce régime, entre autres mesures, le blocus et le boycottage économiques que d'aucuns considèrent comme étant des mesures négatives et refusent alors d'y souscrire mais les appliquent paradoxalement contre d'autres peuples dont le seul tort est d'appuyer le droit à l'indépendance et d'appuyer l'ANC ou l'OLP. En fait, il est grand temps que ceux qui cherchent à nous faire croire qu'il ont à coeur les intérêts de l'Afrique du Sud fassent preuve de la véracité de leurs dires. Voyons s'ils prennent à coeur aussi les intérêts du peuple angolais à moins que les armes et les bombes utilisées par l'Afrique du Sud ne soient à leurs yeux une manne pour le peuple d'Angola et une oeuvre humanitaire.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La récente escalade militaire due aux attaques de plus en plus nombreuses de l'entité raciste de Pretoria contre l'Angola et l'étendue de cette invasion armée montrent clairement, une fois de plus, que les régimes racistes font fi de la volonté de la communauté internationale, des règles du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies. Le mouvement terroriste, aidé par l'Afrique du Sud et qualifié par certains de mouvement de libération, n'est qu'un mouvement sécessionniste, terroriste et agressif. Sa collusion avec l'Afrique du Sud en est la grande preuve.

Les régimes racistes, de par leur nature terroriste en Afrique du Sud ou en Palestine, se sont toujours opposés aux intérêts des peuples, ont toujours cherché à pratiquer la violence, l'annexion des territoires par la force, et refusé d'appliquer les résolutions des Nations Unies et notamment du Conseil de sécurité. Il est plus que reconnu que les régimes racistes ne prospèrent qu'en temps de guerre, qu'en semant la violence et la terreur, qu'en commettant des actes de sabotage, des assassinats, des expulsions de citoyens. Cela est manifeste contre le peuple vaillant combattant de l'Angola ou contre la majorité noire d'Afrique du Sud, contre la Namibie et contre les peuples des pays de première ligne.

Le peuple d'Angola a payé très cher son indépendance et sa liberté, en mettant fin à la colonisation étrangère qui a duré cinq siècles. Aujourd'hui, il fait face aux actes d'agression et aux atteintes à son intégrité territoriale commis par le régime odieux d'apartheid, un régime soutenu par les puissances impérialistes ennemies des peuples. L'arrogance, l'insolence et le mépris qu'affiche ce régime à l'égard de tous les principes du droit international ont atteint un tel degré d'irrationalité qu'ils n'ont d'égal que l'attitude du régime nazi en Allemagne et des sionistes racistes en Palestine occupée.

Aujourd'hui nous sommes témoins de violations flagrantes et d'une agression manifeste. Les résolutions et les mesures concrètes prises par le Conseil montreront si nous pouvons continuer à croire en lui.

Nous condamnons fermement l'invasion injustifiée de la République sœur d'Angola. Nous condamnons également tous ceux qui appuient ce régime raciste et tous ceux qui lui fournissent toutes sortes d'assistance. Nous sommes solidaires du peuple et du Gouvernement d'Angola.

Nous demandons à la communauté internationale d'apporter l'appui direct nécessaire à l'Angola afin de lui permettre de sauvegarder son indépendance et son intégrité territoriale.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne l'application de ces résolutions. Il doit également prendre les mesures nécessaires et efficaces pour mettre fin à l'agression.

Le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces d'agression sud-africaines doit s'effectuer sans délai. L'indépendance de la Namibie et sa libération, telles que demandées dans la résolution pertinente des Nations Unies, est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. L'aide à apporter aux pays voisins et aux pays de première ligne qui luttent contre le régime raciste d'agression est également indispensable.

Nous ne devons pas nous contenter de prendre des décisions que le régime raciste ignore. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent et qui sont prévues par la Charte, dont l'emploi de la force si nécessaire pour mettre fin à l'invasion et à l'occupation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Veuillez accepter, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Je vous souhaite beaucoup de succès dans l'exécution de vos tâches lourdes de responsabilités. Nous sommes convaincus que vous mettrez toute votre habileté et votre expérience diplomatique au service de cet important débat pour qu'il aboutisse à un résultat concret favorable à la cause de l'Angola.

Je tiens à féliciter votre prédécesseur, S. E. Maurizio Bucci, Représentant permanent de l'Italie, pour le succès avec lequel il s'est acquitté de la direction des affaires du Conseil au mois d'octobre.

Enfin, qu'il me soit permis de vous remercier ainsi que les membres du Conseil de l'occasion qui m'est offerte de présenter le point de vue de la République démocratique allemande sur la question qu'examine actuellement cet organe.

M. Ott (RDA)

Les preuves abondent qui montrent que la politique du régime d'apartheid a été inhumaine et a fait fi du droit international. La chose est chaque jour plus évidente, comme le sont les signes que la politique de terreur de Pretoria dans son propre pays et ses actes d'agression à l'extérieur sont une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité a eu à maintes reprises à traiter de la politique de l'Afrique du Sud; cette fois, il s'agit d'une escalade de l'agression persistante de Pretoria contre l'Angola indépendant et souverain.

Nous avons tous été avertis que ce dernier acte d'agression risquait de se produire. Une déclaration en ce sens du Gouvernement anglais figurait dans le document S/19222 du 21 octobre 1987. Nous connaissons également "la réponse" de l'Afrique du Sud du 29 octobre, telle que distribuée sous forme du document S/19240. Il est intéressant de lire à nouveau cette "réponse" maintenant que cet acte d'agression a été commis et que l'Afrique du Sud l'a enfin admis. Cette lettre de l'Afrique du Sud est un bel exemple de duplicité et de cynisme et révèle à quel point le régime de Pretoria est imprévisible. Il faut espérer que les amis des racistes le comprendront également et en tireront les conclusions qui s'imposent.

M. Ott (RDA)

Dans la même perspective, la République démocratique allemande est convaincue que la convocation du Conseil de sécurité à la demande des représentants permanents de la République populaire d'Angola et du Zimbabwe est une initiative indispensable qui devrait empêcher l'étincelle qu'a fait jaillir l'agression du régime d'apartheid de dégénérer en un incendie dévastateur.

Le représentant de la République populaire d'Angola, Vice-Ministre des relations extérieures, M. Venancio da Silva de Moura, nous a relaté en détail l'ampleur des derniers crimes perpétrés contre son pays et a dévoilé de façon convaincante les objectifs poursuivis par les racistes. Leur régime n'hésite pas à recourir à tous les moyens pour faire échouer toute tentative de règlement pacifique du conflit dans la région. Tout en prétendant le contraire, ce régime continue de mener des interventions massives et des attaques militaires et de fournir une assistance ouverte et clandestine aux forces contre-révolutionnaires afin d'essayer de déstabiliser la situation en République populaire d'Angola et dans d'autres Etats du sud du continent et de la modifier pour satisfaire les intérêts impérialistes.

Tout cela contraste avec la politique sensée des Etats de première ligne qui vise à résoudre le conflit. La République démocratique allemande apprécie vivement les propositions constructives présentées récemment par la République populaire d'Angola et la souplesse dont elle a fait preuve.

A cet égard, nous jugeons nécessaire d'exhorter les Etats occidentaux qui encouragent l'impudence de Pretoria en lui apportant leur soutien à mettre un terme à leur collaboration avec le régime raciste. Cela permettrait d'élaborer un règlement des conflits en Afrique australe dans l'intérêt des peuples de la région.

Le fait que Pretoria ait concentré ses forces à la frontière de l'Angola et ait lancé une invasion au moment où les organes des Nations Unies traitent des problèmes de la Namibie et de l'apartheid démontre une fois encore le mépris du régime à l'égard de toutes les décisions des Nations Unies prévoyant un règlement de la situation en Afrique australe et de toutes les normes du droit international. Il en va de même de la visite illégale du chef raciste, Botha, et d'autres membres du cabinet sur le territoire angolais. Dans une déclaration officielle, le gouvernement de la République démocratique allemande a qualifié

M. Ott (RDA)

cette prétendue inspection de provocation sans précédent. Botha a délibérément violé la frontière d'un Etat indépendant. Cela évoque la sombre période des guerres coloniales de conquêtes. La participation de mercenaires recrutés dans les principaux pays occidentaux et en Israël caractérise ces récents actes d'agression.

La République démocratique allemande condamne vigoureusement la politique de terrorisme d'Etat du régime minoritaire sud-africain, en particulier la poursuite de sa guerre non déclarée contre la République populaire d'Angola. Nous demandons instamment à Pretoria, à titre de mesures initiales et minimales, de retirer immédiatement ses troupes de l'Angola, de mettre un terme à tous ses actes d'agression et d'offrir une indemnisation pour les dommages causés. De nouvelles mesures destinées à normaliser la situation en Afrique australe devraient prévoir une solution à la question de la Namibie sur la base du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. J'ajouterai que l'attaque contre l'Angola a révélé clairement une fois encore l'hypocrisie de la notion de "couplage".

Les jours du régime d'apartheid sont comptés. Ni l'état d'urgence ni les agressions criminelles contre les Etats voisins ne pourront changer cette réalité, même s'ils montrent que Pretoria devient de plus en plus dangereux. Il est grand temps de réduire les racistes à l'inaction. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités et prendre enfin des mesures qui contribueront à éliminer l'apartheid à tout jamais. L'appel en faveur de ces mesures est sans équivoque. Ce qui s'impose, ce sont des sanctions globales obligatoires conformément à la Charte des Nations Unies plutôt que de timides initiatives. L'adoption de mesures efficaces pour contrer les actes d'agressions perpétrés par Pretoria au mépris du droit international est devenu pratiquement une question de guerre ou de paix, et pas seulement pour l'Afrique australe.

Mon pays, la République démocratique allemande, exprime sa solidarité fraternelle avec les peuples d'Angola et les autres Etats de première ligne d'Afrique du Sud et de Namibie dans leur lutte contre le régime agressif et colonialiste de l'apartheid. Unissons-nous tous dans un effort déterminé pour que la paix à laquelle l'Angola aspire depuis longtemps puisse enfin devenir une réalité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous exprimer notre reconnaissance d'avoir permis à la délégation du Brésil de prendre part à ce débat. Nous espérons que, sous votre direction avisée, le Conseil pourra prendre des décisions rapides et appropriées sur la question dont nous sommes saisis.

Le Conseil de sécurité se trouve face à une nouvelle situation dangereuse en Angola. Le Vice-Ministre des relations extérieures d'Angola, M. da Silva de Moura, nous a informés, dans son intervention de vendredi dernier, que des incursions à grande échelle étaient menées par les forces armées sud-africaines dans les provinces angolaises de Cunene, Huila, Moxico, Namibe et dans la province illégalement occupée de Kuando-Kubango. Ces faits, d'après les rapports de presse, ont été ouvertement reconnus par les autorités sud-africaines, comme ils l'ont été aujourd'hui par le représentant de l'Afrique du Sud dans son intervention au Conseil. Cela peut être considéré comme un désir de l'Afrique du Sud d'apporter son aide aux forces irrégulières de l'UNITA, dont l'intention déclarée est de renverser le gouvernement légitime de l'Angola.

Ces actes graves commis par l'Afrique du Sud constituent de graves violations des principes les plus élémentaires du droit international et, en particulier, des dispositions de la Charte des Nations Unies, puisqu'il s'agit d'actes flagrants d'agression commis par des forces militaires d'une façon tout à fait incompatible avec les principes et les dispositions en question. L'illégalité flagrante des récents actes commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola est renforcée par le fait qu'ils sont commis à partir du territoire namibien, Territoire que l'Afrique du Sud occupe illégalement, au mépris flagrant des résolutions des Nations Unies.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

La violation de l'intégrité territoriale de l'Angola, dans le cas qu'examine le Conseil de sécurité, est aggravée par la présence sans précédent en Angola du Président de l'Afrique du Sud, qui est allé jusqu'à tenir une réunion avec des membres de son cabinet en territoire angolais.

Ce qui se passe en Angola aggrave encore les tensions en Afrique australe. Les faits soumis à l'attention du Conseil de sécurité par le représentant de l'Angola constituent donc une source de profonde préoccupation, non seulement pour les pays ayant des intérêts directs dans la région, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le Brésil, ayant des liens concrets avec l'Angola depuis son indépendance, ne saurait rester indifférent face aux événements qu'examine en ce moment le Conseil. D'ailleurs, afin de montrer son intérêt pour ce pays, le Brésil avait, dès le tout début du processus d'indépendance en Angola, nommé un représentant diplomatique dans ce pays pour affirmer sa décision de promouvoir la cause de l'autodétermination en Angola. Par conséquent, nous avons été parmi les premiers à reconnaître le gouvernement du Président Agostinho Neto et à avoir un ambassadeur en Angola.

Nous entretenons avec l'Angola des relations toujours plus nombreuses et plus étroites. Malheureusement, nous n'avons pas pu les développer au maximum par suite des actes d'agression étrangère constants contre son intégrité territoriale et sa souveraineté que subit l'Angola.

Nous nous trouvons face à un cas de récidive. Aussi, en examinant la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité est-il chargé d'une responsabilité supplémentaire. Il est à espérer que le Conseil, par une décision collective de ses membres et par leur action individuelle fera pression sur le Gouvernement d'Afrique du Sud pour mettre fin à l'agression perpétrée contre l'Angola.

A l'instar des représentants de l'Algérie, de la Yougoslavie et du Zimbabwe, je tiens à exprimer devant cet important organe des Nations Unies la ferme solidarité du Gouvernement et du peuple brésiliens avec le peuple et le Gouvernement angolais dans leur lutte pour sauvegarder leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur souveraineté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le Président

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et à remercier l'Ambassadeur Bucci, Représentant permanent de l'Italie, pour la façon dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Nous sommes à la veille du XXI^e siècle avec une vision appauvrie par des problèmes qui appartiennent au XIX^e siècle. Les feuilles mortes de nos résolutions sur l'Afrique australe gisent éparpillées à nos pieds. Le nombre de fois où nous avons délibéré sur la culpabilité d'un accusé, établi cette culpabilité et permis ensuite au coupable de poursuivre ses crimes a donné une dimension toute nouvelle au code, à la coutume et à la pratique du droit international.

Marqué par la guerre et abreuvé de sang, le sol souverain de l'Angola a été violé une fois de plus. Le régime raciste a reconnu ouvertement une politique qu'il pensait être bien dissimulée. Les dirigeants illégitimes d'un régime illégal ont foulé un sol sur lequel ils n'avaient aucune autorité. Pour Botha, ce n'est là rien de nouveau, accoutumé qu'il est à administrer une nation sur laquelle il ne possède aucun droit. Pour les Nations Unies, cela prouve enfin, de façon définitive et irrévocable, que nous sommes aux prises avec une situation envisagée dans le Chapitre VII de la Charte et que nous devons de façon tout aussi définitive et irrévocable prendre les mesures et les sanctions prévues par la Charte. Et le respect de cet engagement ne dépend ni de l'Angola, ni des Etats de première ligne ni du Mouvement des pays non alignés, mais bien de ceux qui ont les moyens de faire fi de la volonté internationale et qui ont utilisé ces moyens un nombre incalculable de fois même au paroxysme de l'horreur.

Par un mélange de paroles lénifiantes et de chantage flagrant, le régime de Pretoria a cherché à intégrer ses voisins en une colonie obéissante placée sous son contrôle. N'est-ce pas le prétendu commandant militaire suprême de l'Afrique du Sud en Namibie qui a déclaré le 13 juillet 1981 que son régime avait l'intention de faire entrer la guerre de Namibie dans une "phase tout à fait nouvelle"? Quel jeu de mots perfide! La guerre était déjà entrée dans une phase nouvelle, tant du point de vue politique que qualitatif. Au cours des années, elle s'est intensifiée et est devenue plus brutale, pendant que nous attendions et regardions, demandions et condamnions, consultations et acceptations.

M. Gharekhan (Inde)

Nous comprenons tout ce que la situation devant laquelle se trouve actuellement l'Angola a d'extrême, situation qui l'a contraint à demander cette réunion du Conseil de sécurité. Si l'Angola demandait une réunion du Conseil chaque fois que de tels événements se produisent, le Conseil siégerait en permanence. Pendant les 15 premiers jours de cette seule année, il y a eu 11 cas documentés d'opérations des forces sud-africaines à l'intérieur du territoire angolais. C'est une moyenne qui se rapproche dangereusement d'un acte par jour, et il ne s'agit là que des incidents majeurs d'une guerre permanente.

Réagissant face à l'acte le plus récent et le plus flagrant de provocation du régime raciste, le Gouvernement et le peuple angolais ont une fois encore fait preuve d'un courage et d'une dignité qui sont les caractéristiques de leur lutte. L'Afrique du Sud a infligé d'énormes pertes au cours de cette guerre désormais déclarée. L'Angola a montré qu'il avait la force et la capacité de riposter et même d'assener des coups qui portent. Nous rendons hommage aux défenseurs acharnés de la liberté de l'Angola qui, par leurs efforts, protègent non seulement la souveraineté et l'intégrité de leur nation, mais aussi la cause de la justice et de la liberté partout dans le monde. Nous les assurons de notre solidarité.

Lorsqu'en juin de l'année dernière, au lendemain de l'attaque du port de Namibe par l'Afrique du Sud, des Etats non alignés du Conseil de sécurité ont présenté un projet de résolution, l'imposition de sanctions, même sélectives, contre le régime raciste s'est heurtée à un veto. Cette inaction ne nous rend-elle pas complices du crime? Pendant combien de temps encore nos clichés et nos platitudes seront-elles tout ce que nous pouvons offrir à l'Afrique australe? Combien de temps faudra-t-il encore avant que la prudence politique et la compassion humaine s'imposent enfin à ceux qui refusent de comprendre? Combien de temps nous faudra-t-il attendre avant que tous comprennent qu'à l'avenir il faudra travailler ensemble, la main dans la main, et non en accompagnant le rand jusqu'au crépuscule de l'histoire.

Ce matin, nous n'avons perçu aucun regret, aucun remords dans la voix du représentant de Pretoria. En fait, il a réaffirmé avec arrogance le droit que s'arroge Pretoria de lancer ses forces contre qui lui plaira et celui du chef de l'Etat d'apartheid de visiter ses troupes dans le pays qu'elles ont choisi d'envahir.

M. Gharekhan (Inde)

Le représentant a suggéré le 9 décembre 1987 comme date limite irrévocable pour le retrait des forces étrangères d'Angola. Nous avons déjà entendu des offres de ce genre de la part de Pretoria. Aucune n'a jamais été honorée. Cependant, si cette fois la proposition est sérieuse, elle doit être étudiée. Bien sûr, nous ne pouvons compromettre le droit souverain du Gouvernement légitime de l'Angola de rechercher et de se procurer toute forme d'aide extérieure qu'il jugerait appropriée. En premier lieu, la proposition sud-africaine ne peut en rien affecter les forces qui sont en territoire angolais à la demande expresse et avec le consentement du Gouvernement souverain de l'Angola.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Cuba une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Oramas Oliva (Cuba) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite le représentant de Cuba à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer la reconnaissance de mon pays pour la façon remarquable dont vous avez dirigé les travaux de cet organe important au cours de ce mois-ci. En même temps, nous tenons à dire toute notre reconnaissance à l'Ambassadeur d'Italie, Maurizio Bucci, pour sa présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

Une nouvelle intervention militaire brutale et cynique des racistes sud-africains contre l'Angola est l'objet de l'attention et des travaux de cet organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le fait que Botha se soit rendu en territoire angolais accompagné d'un groupe de ministres de Pretoria ne peut que susciter aujourd'hui une profonde inquiétude. Le Président du régime raciste a prouvé tout au long de ces années son mépris absolu pour la souveraineté de l'Angola et pour celle des autres pays de première ligne.

M. Oramas Oliva (Cuba)

En cette occasion, le Président de l'Angola, José Eduardo Dos Santos, a adressé une lettre au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans laquelle il est dit que :

"Le Gouvernement angolais sait de source sûre que l'une des unités militaires sud-africaines les plus importantes, la huitième division blindée, avec tout son matériel, avance en ordre de combat et sous une puissante couverture aérienne vers la province de Cunene.

Le théâtre des opérations militaires pourrait avancer jusqu'à 350 kilomètres à l'intérieur de la province de Huila, où cette agression se déploierait probablement sur deux fronts, l'objectif étant, d'une part, d'élargir le territoire illégalement occupé dans le Kuando-Kubango et, de l'autre, de s'emparer de villes et de villages stratégiques dans les provinces de Cunene et de Huila.

Le peuple angolais et ses forces armées font face avec un courage imperturbable aux attaques injustifiées de l'armée du régime expansionniste et raciste d'Afrique du Sud et ne renonceront pas à leur droit à la légitime défense, et ce, afin de sauvegarder leur indépendance nationale et leur souveraineté." (S/19283, p. 2)

L'histoire des actes d'agression du régime raciste de Pretoria contre les pays de première ligne est celle d'une politique parfaitement articulée.

Que veut Botha en se rendant en Angola? Quels plans sinistres ou machiavéliques annonce sa visite pleine d'arrogance dans le sud de ce pays?

Par la force, on peut obliger à des négociations fallacieuses ou faire accepter un traité à des vassaux.

Combien doit être grande la présence militaire sud-africaine dans les opérations militaires au sud de l'Angola pour que le Ministre de la défense de Pretoria se sente obligé d'annoncer qu'il y a déjà eu 23 victimes? Pourquoi l'Afrique du Sud a-t-elle renoncé à sa politique du silence sur sa participation bien connue à des opérations militaires menées aux fins de protéger les bandits de l'UNITA?

Ni l'histoire ni les peuples ne pardonnent. Dans leur esprit méprisable, certains peuvent estimer que ce qui importe aujourd'hui, c'est de jouir d'avantages économiques. Ceux là, comme des impies, verront que leurs attitudes misérables et égoïstes seront récompensées comme elles le méritent. Aux fins d'un quelconque

M. Oramas Oliva (Cuba)

bien-être, de calculs d'intérêts bien arrêtés ou du maintien d'un certain niveau d'emploi, on ne peut continuer de fournir à l'Afrique du Sud raciste des technologies militaires et des matériels de tous types en violant les décisions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité lui-même. Il n'est ni juste ni admissible que le bien-être de quelques-uns soit obtenu sur le dos, les larmes et le sang d'autrui.

Les racistes de Pretoria considèrent que toutes nos décisions ne valent pas le papier sur lequel elles sont écrites. Ils savent, lorsqu'on essaie d'appliquer le Chapitre VII de la Charte, que certains membres du Conseil allèguent des considérations humanitaires bienfaites pour s'opposer à ce recours à la Charte. Combien de temps encore verrons-nous appliquer cette politique de deux poids, deux mesures, cette politique de l'engagement constructif et autres subterfuges méprisables qui contribuent à rendre plus arrogante et plus agressive l'Afrique du Sud?

Peut-être les racistes sud-africains, qui se considèrent comme de bons chrétiens, ne se rendent-ils pas compte qu'il y a une différence entre l'homme et le singe, que la capacité de penser et de parler appartient à l'"homo sapiens" et que, par conséquent, l'homme est le frère de l'homme. L'histoire montre que la discrimination raciale ne peut être conçue que par des êtres dénués de raison et qu'elle est éphémère et contre nature. L'apartheid, nous l'avons répété, sent la putréfaction et va finir, comme finissent les nuits.

Bien que la vérité soit aussi brûlante que le feu, je tiens à dire clairement, une fois encore, devant le Conseil, que Pretoria n'a jamais accepté de renoncer à la Namibie, que les prétextes avancés aujourd'hui à propos du "couplage" sont fallacieux et que ses visées expansionnistes sont anciennes. Quel motif y a-t-il derrière l'invasion des troupes sud-africaines en Angola en 1975 sinon une politique visant à dominer militairement les voisins et à édifier un mur d'Etats satellites autour de ses frontières? Disons la vérité. L'aide du gouvernement de Washington d'alors a encouragé le régime raciste dans cette entreprise maléfique, comme le montre l'œuvre de John Stockwell, In Search of Enemies.

Il est bon de rappeler aujourd'hui ce que déclarait le Président Fidel Castro le 19 avril 1976 :

M. Oramas Oliva (Cuba)

"La première aide matérielle et les premiers instructeurs cubains sont arrivés en Angola au début d'octobre 1975 à la requête du Mouvement pour la libération de l'Angola (MPLA) et du Président Antonio Agostinho Neto, alors que l'Angola avait déjà été envahi de façon éhontée par des forces étrangères. Cependant, aucune unité militaire cubaine n'avait été envoyée en Angola pour participer directement au conflit pas plus qu'il n'y avait de plan prévu à cet effet.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Le 23 octobre, poussées également par les Etats-Unis, les troupes régulières de l'armée sud-africaine, appuyées par les tanks et l'artillerie, ont envahi le territoire de l'Angola à partir des frontières de la Namibie et ont pénétré en profondeur dans le pays en avançant de 60 à 70 kilomètres par jour. Le 3 novembre, ayant pénétré à plus de 500 kilomètres à l'intérieur de l'Angola, elles se sont heurtées pour la première fois, aux alentours de Benguela, à la résistance que leur opposa le personnel d'une école de recrues angolaises récemment créée et leurs instructeurs cubains qui ne disposaient pratiquement d'aucun moyen pour contenir cette attaque de tanks, d'infanterie et d'artillerie sud-africains.

Le 5 novembre 1975, à la demande du MPLA, La Direction de notre Parti a décidé d'envoyer de toute urgence en Angola un bataillon de troupes régulières avec des armes antitanks pour appuyer les patriotes angolais qui résistaient à l'invasion des racistes sud-africains. Il s'agissait là de la première unité de troupes cubaines envoyée en Angola. Lorsqu'elle est arrivée dans le pays, par le nord, les interventionnistes étrangers se trouvaient à 25 kilomètres de Luanda, leur artillerie de 140 millimètres bombardait les environs de la capitale et les fascistes sud-africains avaient déjà pénétré à plus de 700 kilomètres à l'intérieur par le sud, depuis les frontières de la Namibie, alors que Cabinda était défendue de façon héroïque par les combattants du MPLA avec l'aide d'un groupe d'instructeurs cubains héroïques."

C'est ainsi que s'est produite la première invasion sud-africaine en Angola et c'est ainsi que le peuple martyr angolais a commencé à écrire une nouvelle page de son histoire héroïque. Son crime, disons-le une bonne fois pour toutes, a été de vouloir être indépendant et maître de son propre destin, comme le disait l'héroïque Président Agostino Neto. Est-ce que, par hasard, les membres du Conseil de sécurité ne souhaiteraient pas ces mêmes prérogatives pour les pays qu'ils représentent si dignement ici?

Il faut, Messieurs les membres du Conseil de sécurité, arrêter l'Afrique du Sud raciste. Il ne faut plus prendre de gants avec elle, car chaque jour qui passe voit augmenter le nombre de ceux qui meurent victimes de la politique génocide d'apartheid.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Il faut faire un effort suprême et spectaculaire pour la paix en Afrique australe et adopter les mesures que prévoit la Charte contre ceux qui la violent en attaquant militairement des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela s'applique au cas qui nous occupe : l'invasion de l'Angola par les troupes régulières sud-africaines.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Président en exercice du Comité spécial contre l'apartheid une lettre en date du 23 novembre 1987, dont le texte est le suivant :

"J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité de m'autoriser à participer en ma qualité de président en exercice du Comité spécial contre l'apartheid, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à l'examen de la question intitulée 'Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud'."

Dans le passé, le Conseil de sécurité a adressé des invitations à des représentants d'autres organes des Nations Unies pour participer à l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique antérieure, je propose que le Conseil adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation au Président en exercice du Comité spécial contre l'apartheid.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (i. interprétation de l'anglais) : J'invite le Président en exercice du Comité spécial contre l'apartheid à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OUDOVENKO, Président en exercice du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et à rendre hommage à l'Ambassadeur Bucci pour la contribution qu'il a apportée aux travaux du Conseil, qu'il a dirigés avec tant de compétence pendant le mois d'octobre.

M. Oudovenko

La communauté internationale se trouve confrontée, une fois de plus, au recours flagrant et brutal à la force par le régime raciste de l'Afrique du Sud contre le peuple et le Gouvernement angolais. En fait, ce régime non seulement recourt à la force mais intensifie ses actes militaires contre l'Angola. Le représentant de l'Angola, le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. da Silva de Moura, nous a décrit en détail le crime le plus récent perpétré par Pretoria contre son pays et a exposé, en termes convaincants, les objectifs réels poursuivis par Pretoria.

Le régime de Pretoria s'est engagé dans une agression contre l'Angola depuis que ce pays a accédé à l'indépendance, soit directement, soit par l'intermédiaire des bandits de l'UNITA du renégat Savimbi, qu'il forme et approvisionne et dont il dirige les activités de sabotage.

Le Comité spécial avait, il y a plus de 10 ans, averti que l'agression du régime contre l'Angola constituait une grave menace à la paix et à la sécurité dans l'Afrique australe. Malheureusement, certains Etats occidentaux ont préféré ne pas prendre en considération cette menace, et l'Afrique du Sud a intensifié ses actes d'agression, de déstabilisation, de terrorisme et de sabotage économique. Du fait de l'attitude négative de ces Etats, le Conseil de sécurité s'est vu empêché de traiter fermement de l'agression de ce régime. Par conséquent, le régime d'apartheid a pensé pouvoir continuer dans l'impunité ses actes criminels.

L'agression la plus récente montre que le régime est résolu à multiplier ses actes militaires contre l'Angola. Qui plus est, la participation des dirigeants politiques et militaires du régime à cet acte injustifié et les déclarations arrogantes qu'il a faites ces trois dernières semaines montrent ses intentions véritables : il cherche à déstabiliser le Gouvernement angolais et à terroriser sa population. Tous les actes perpétrés par le régime pour empêcher le Gouvernement angolais d'exercer sa souveraineté sur son territoire montrent que le Conseil de sécurité doit impérativement prendre des mesures fermes contre l'Afrique du Sud. Il ne faut plus qu'elle essaie désespérément d'empêcher le Gouvernement angolais d'instaurer l'ordre public dans son pays et qu'elle continue sa guerre contre la South West Africa People's Organization (SWAPO). La déclaration faite aujourd'hui par le représentant de l'Afrique du Sud était arrogante, comme toutes celles qu'il a faites auparavant dans des occasions semblables. Il est allé jusqu'à dire que

M. Oudovenko

Botha, en sa qualité de "Commandant en chef", avait le droit d'inspecter les territoires occupés d'un pays souverain. A cet égard, je voudrais rappeler au Conseil qu'il a été annoncé que Botha et plusieurs membres de son cabinet ont rendu visite aux troupes sud-africaines en Angola pour, prétendument, leur remonter le moral et leur prouver que Botha s'intéresse personnellement aux actions militaires menées contre les forces de la SWAPO et de l'armée du FPLA de l'Angola et les appuie. On a de plus en plus la preuve que le régime ne peut plus supporter que la SWAPO bénéficie d'un appui intérieur et international qui ne cesse de croître. Il n'y a qu'une seule façon d'amener la Namibie à accéder à l'indépendance de manière pacifique : il faut que le peuple namibien exerce son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, sans intervention du régime de l'apartheid. Le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie énoncé dans la résolution 435 (1978) offre la possibilité d'amener la Namibie à une indépendance véritable, par un processus de transition pacifique et authentique.

M. Oudoverko

Le Conseil est également invité à examiner les voies et moyens nécessaires à la mise en oeuvre de ce plan. L'insistance du régime - qui a été appuyée par le Gouvernement américain - de lier la question de l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines de l'Angola doit être rejetée. Il est grand temps que le Conseil empêche le régime de traîner les choses en longueur pour empêcher la Namibie de devenir indépendante. Face aux tactiques dilatoires utilisées par le régime de l'apartheid pour entraver l'exécution du plan des Nations Unies, le Conseil a la ressource d'invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Comité spécial contre l'apartheid estime essentiel que le Conseil examine la question de la récente intensification de l'agression commise par l'Afrique du Sud contre l'Angola et exige le retrait immédiat de ces forces d'agression de l'Angola. Le Conseil devrait également se prononcer sur une indemnité en faveur de l'Angola à la suite de ce dernier acte d'agression perpétré par le régime de Pretoria. Cependant, je dois, une fois de plus, prier instamment le Conseil de sécurité de considérer l'ensemble de la question du point de vue de la menace qui pèse sur la paix et la sécurité en Afrique australe. L'acte d'agression commis par le régime contre l'Angola n'est pas le premier, et ne sera pas le dernier, dans la région. Aucun pays d'Afrique australe n'est à l'abri de ses actes d'agression, d'intimidation, de sabotage économique et de ses tentatives de déstabilisation. Il importe que le régime comprenne que la communauté internationale, telle qu'elle est représentée par ce conseil, est résolue à mettre un terme, une fois pour toutes, à ce mépris total du droit international et de l'éthique, ainsi qu'à ces violations constantes de la Charte des Nations Unies. En conséquence, nous demandons au Conseil d'imposer des sanctions globales obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La menace nucléaire que représente le régime d'apartheid illustre de façon tout à fait réaliste ce qui se passe actuellement en Afrique australe, et, étant donné l'agression commise par le régime, le monde doit dès maintenant prendre des mesures. En ce qui concerne l'embarco pétrolier, étant donné que l'Afrique du Sud ne possède pas chez elle de réserves de pétrole et que la plupart des pays exportateurs de pétrole ont imposé à l'Afrique du Sud un embarco sur le pétrole et les produits pétroliers, je pense que l'imposition par le Conseil de sécurité d'un embarco pétrolier obligatoire à l'encontre de l'Afrique du Sud serait une réponse appropriée à la récente agression commise par le régime d'apartheid.

M. Oudovenko

En conclusion, au nom du Comité spécial contre l'apartheid, je demande au Conseil de sécurité, ainsi qu'à tous les Etats, de prendre les mesures nécessaires pour aider le peuple et le Gouvernement angolais à faire face à l'agression du régime d'apartheid. Nous lançons un appel pour qu'un appui moral et matériel accru soit apporté à l'Angola, qui a énormément souffert de plus de 12 années d'occupation, de déstabilisation, de sabotage économique et de terrorisme de la part de l'Afrique du Sud. Nous devons agir maintenant, non seulement en nous déclarant solidaires des victimes de l'agression du régime d'apartheid, mais encore en l'empêchant de poursuivre ses actes criminels et en prodiguant notre aide à ceux qui luttent contre cette agression brutale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

M. KRIENDLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je suis toujours stupéfait d'entendre le représentant de Cuba dire au Conseil combien son gouvernement est attaché aux droits de l'homme et à la dignité humaine. La performance déplorable de son gouvernement à cet égard contredit ces déclarations hypocrites. Je rejette catégoriquement les allégations qu'il a faites ce matin au sujet de la politique et des mobiles du Gouvernement américain. Sa connaissance de l'histoire, du moins la version unilatérale qu'il nous en a donnée aujourd'hui, est aussi inexacte que sa description des actions américaines dans ce domaine.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler au Conseil que c'est la présence de troupes de combat cubaines, en violation par le MPLA de l'Accord d'Alvor avec le Portugal, dont l'objet était de donner le pouvoir à un gouvernement de transition, qui a conduit à la guerre civile qui fait toujours rage en Angola. C'est la présence, en Angola, de dizaines de milliers de soldats cubains qui aggrave encore davantage les problèmes que connaît ce pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité, qui sera consacrée à la suite de l'examen du point figurant à l'ordre du jour, aura lieu le mardi 24 novembre, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 5.